

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Loïc REVEL, Nicole VILLER, Vincent CHESNAIS, Isabelle JOUFFE, Bernard CHRETIEN, Michel RAFFRAY, Pierrick LORY, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Michel VACHER, Philippe PLARD, Magalie TEILLET, Angélique LE VERGE, Isabelle GUILBAUD, Vincent PERROQUIN, Aurélie LEMARCHAND et Aurélie DUPAS, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etait excusée : Alix CHOLLET

Secrétaire de séance : Bernard CHRETIEN

Travaux restaurant scolaire et accueil périscolaire :

Le Conseil Municipal valide l'avenant n° 1 du lot n° 5 (isolation, cloisons & menuiseries intérieures) avec l'entreprise Jacky LE CAM. - valide l'avenant n° 1 du lot n° 9 (électricité/plomberie) avec l'entreprise Mickaël OUTIL. Le marché global passe de 58 822,46 € à 54 274,57 € H.T.

Division de lots lotissement du Guébriand :

Le Conseil Municipal décide de diviser le lot n° 25 du Lotissement du Guébriand en 2 lots individuels et de modifier le permis d'aménager en conséquence.
Cette délibération remplace et annule la délibération n° 028/2020 du 5 mars 2020.

Travaux parvis de l'Eglise :

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise TRADIPIERRE de Plurien pour les travaux d'habillage des murs du parvis de l'Eglise.

La fin des travaux de la rue Saint Roch et de la place Abbé Oléron est prévue pour fin juillet.

Convention de passage avec l'ACCF – terrain rue du Val :

Le Conseil Municipal accepte de passer une convention de passage sur la parcelle située au n° 1 rue du Val, cadastrée section AB n° 32, avec l'A.C.C.F.

Panneaux de signalisation temporaire :

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise 4S SIGNALISATION de Quévert pour l'acquisition de panneau de signalisation.

Nettoyeur haute pression :

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un nettoyeur haute pression pour le service technique.

Eclairage public :

Le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public RENOVATION DU COFFRET DES FOYERS G76/77 DU TERRAIN DE FOOTBALL présenté par le Syndicat Départemental d'Energie (S.D.E.) des Côtes d'Armor.

Remplacement de la formule tickets pour la restauration scolaire :

Le Conseil Municipal décide d'abandonner le système des tickets de restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire prochaine et de procéder à une facturation au mois et ainsi d'acquérir un logiciel de gestion et de facturation des services périscolaires. Il accepte également le remboursement des tickets restants aux familles à la fin de cette année scolaire. Ce remboursement se fera par virement.

La date limite pour ce remboursement est fixée au 17 juillet.

Tarifs restaurant scolaire année scolaire 2020/2021 :

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 de la manière suivante :

- Repas enfant de la Commune	:	3,00 €
- Repas enfant hors commune	:	3,58 €
- Repas adulte	:	6,00 €
- Repas adulte occasionnel	:	6,90 €

Tarifs accueil périscolaire année scolaire 2020/2021 :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 de 2 % par rapport à l'année en cours, à savoir :

	<u>Commune</u>	<u>Hors Commune</u>
<u>MATIN :</u>		
Arrivée avant 8h00	1,56 €	1,87 €
Arrivée après 8h00	0,90 €	1,06 €
<u>SOIR :</u>		
Départ avant 17h30	1,84 €	2,19 €
Départ entre 17h30 et 18h15	2,37 €	2,79 €
Départ après 18h15	2,42 €	2,93 €
<u>Présence Occasionnelle :</u>		
Arrivée avant 8h00	3,54 €	4,25 €
Arrivée après 8h00	2,37 €	2,81 €
Départ avant 17h30	2,37 €	2,81 €
Départ après 17h30	3,54 €	4,25 €

Dégressivité selon le nombre d'enfants :

- Pour 2 enfants : - 30 %
- Pour 3 enfants et + : - 40 %

(Pourcentage de réduction appliqué sur le total dû par la famille)

Avancement interne de grade par promotion interne année 2020 :

Le Conseil Municipal décide de valider l'avancement de grade de Monsieur Pestel Christian et de créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juillet 2020, et de modifier le tableau des effectifs en conséquence. L'ancien poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} Classe reste vacant.

Avancements de grade par ancienneté année 2020 :

Monsieur le Maire informe que deux agents ont la possibilité de changer de grade par ancienneté en 2020 :

- Florence BARROSO au poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2020

- Séverine GAUTIER au poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 1^{er} décembre 2020

Le Conseil Municipal décide, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Côtes d'Armor de valider les avancements de grade énumérés et de créer - un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2020 et un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2020. Les anciens postes d'Adjoint technique et de rédacteur restent vacants. Et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Commission communale des impôts directs – liste des contribuables :

Le Conseil Municipal décide de proposer que les commissaires de la C.C.I.D. soient désignés parmi la liste de contribuables jointe à la présente délibération.

Travaux busage de noues lotissement du Guébriand :

Le Conseil Municipal décide **de faire buser les noues du Lotissement du Guébriand**

Questions diverses :

Présentation des travaux en cours :

- Extension des terrains de boules
- Planning des travaux de voirie 2020 : Le Louvre, Le Violay/Lanfondrie/La Lande & La Ville Oreux/Yriac
- Planning de passage de l'épaveuse sur la commune

Investissements 2020 :

Présentation des principaux investissements prévus au budget 2020.

Compte tenu des coûts engendrés par le protocole sanitaire de lutte contre le Covid, il est décidé de reporter les projets d'agrandissement du magasin Trois fois rien et de consolidation des berges de l'Etang du Guébriand en 2021.

Ecole :

Isabelle JOUFFE fait le point sur l'organisation de la reprise de l'école et des services périscolaires.

Maxime LEBORGNE remercie les agents et salue le travail réalisé avec les équipes enseignantes.

- Mise en place de blocs de pierre semi-enterrés pour éviter l'installation des gens du voyage sur les terrains communaux.